

09.72.53.91.17

La Commune de Valdallière met en place un système d'information sur la circulation des autocars de ramassage en période d'intempéries. Un numéro de téléphone, le **09.72.53.91.17**, est en service. Un message enregistré renseignera les familles. Le prix de l'appel est celui d'un appel local.

Il a été adopté le principe suivant :

- **Circuits pour les écoles primaires et maternelles** : si les circuits ne peuvent être effectués le matin, ils ne le seront pas non plus le soir. Si les enfants sont conduits à l'école, il faudra pouvoir en assumer le retour.

- **Circuits pour les collèges**: si les circuits ne sont pas effectués le matin, ils pourraient l'être le soir, en fonction de l'état des routes. La décision serait prise à 14H30. Vous pourrez en prendre connaissance sur la messagerie.

Différents cas de figure :

1. **Décision préfectorale** : le préfet peut prendre un arrêté pour interdire la circulation de tous les autocars sur le département. Dans ce cas, l'information est relayée par les radios, la télévision. Un message sera enregistré dès que nous aurons connaissance de cet arrêté.
De même un arrêté peut être pris dans l'orne mais pas dans le calvados, auquel cas les circuits passant dans l'Orne ne seraient pas exécutés dans leur intégralité.
2. **Décision locale** : en l'absence d'arrêté préfectoral, les organisateurs locaux peuvent suspendre le ramassage scolaire pour des raisons de sécurité. Dans ce cas la décision peut être prise le soir, entre 18H et 20H. Un message sera enregistré au numéro indiqué ci-dessus.
3. En dernier lieu, l'état des routes peut nous amener à prendre une **décision le matin même au départ**. Dans ce cas, le message sera enregistré entre **6H30 et 7H00**. Vous pourrez en prendre connaissance toujours au même numéro.

Dans tous les cas, les conducteurs sont habilités à modifier leurs circuits respectifs pour éviter des zones qu'ils jugeraient plus dangereuses que d'autres. Ils peuvent prendre, sur le terrain, la décision qui leur semble la mieux adaptée à la situation.

Rappelons que les enfants sont, jusqu'à ce qu'ils soient montés dans le car, sous la responsabilité de leurs parents. Il appartient donc aux parents de prendre les dispositions nécessaires au cas où les autocars ne pourraient pas circuler (accompagner les enfants à l'arrêt, veiller au port d'un gilet fluo ou bracelet Lumineux, s'informer des conditions de circulation...)

Ce système d'information est un service destiné à répondre au mieux aux attentes des familles, mais ne peut pas être considéré comme infaillible. Tout n'est pas toujours prévisible.

Enfin nous demandons aux familles de ne pas composer le numéro de téléphone du transporteur pour avoir des informations. En effet, les lignes doivent rester disponibles pour les conducteurs ou les autorités (préfecture, gendarmerie...) qui auraient besoin de le contacter.